

SIAH

Syndicat Intercommunal d'Aménagement
Hydraulique de Trévoux et ses environs
300 rue de la Mairie
01600 SAINTE EUPHEMIE

Acte n° 2021C09

DELIBERATION SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} JUILLET 2021

Nombre de Conseillers :
En exercice : 32
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

Date de convocation du Comité syndical :
Le 17/06/2021

Le 1^{er} Juillet 2021, le Comité syndical du Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique de Trévoux et ses environs, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. David POMMIER au siège du Syndicat.

Présents : René AUCAGNE, Michel BADOIL, Fernand BERENGUER, Jean-François CHANTELOUBE, Pascal CUNY, Annie DAYET, Thierry DELAMARE, Cédric FIEF, Yann GALLAY, Bruno HENRY, Christophe HENRY, David POMMIER, Jean RAY, Monique RONGEON (Suppléante Stéphanie DI RUSCIO).

Absents excusés : Didier ALBAN, Pierre ATHANAZE, Gabriel AUMONIER, Jérémy CAMUS, Baptiste COLLET, Christophe COTTAREL, Gilles CREMET, Patrice DECEUR, Gilles DEMAISON, Stéphanie DI RUSCIO (remplacée par Monique RONGEON), Gilles DUTREIVE, Thierry GROSSAT, Ghislaine LANDE, Estelle MORIN, André MUT, Hervé ODET, Gérard POYET, Bernard REY, Franck ZWISLER.

Secrétaire de séance : Jean-François CHANTELOUBE.

OBJET : Adoption du règlement intérieur du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et ses environs.

Le Comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-8 et L. 5211-1,

Le président rappelle au Comité syndical qu'en application des articles L. 2121-8 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales l'organe délibérant du Syndicat doit établir son règlement intérieur.

Le président propose d'approuver le règlement intérieur tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ **D'ADOPTER** le règlement intérieur du Syndicat tel qu'il figure en annexe de la présente délibération avec les modifications précédemment approuvées.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : 21 JUIL. 2021

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20210701-2021C09

Affichage le :

21 JUIL. 2021

A Sainte Euphémie, le 01/07/2021

Le Président,
David POMMIER

